Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 005-210501458-20261022-075_2026-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
HAUTES-ALPES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE CONSEILLERS	
- en exercice	15
- présents	12
- votants	15
- absents	0

Date de convocation :
16/10/2026
Date d'affichage :
16/10/2026

VOTE	
- POUR	15
- CONTRE	
- ABSTENTION	

De la commune de ST-JEAN-ST-NICOLAS

Séance du 22 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 22 octobre 2026 à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Rodolphe PAPET, Maire.

Présents : Josiane ARNOUX, Remi GENTILLON, Caroline DANGEL, Monique JANIK, Pedro SANCHEZ, Daniel AUBERT, Anne ESPITALIER, Simine HAKAMI KERMANI, Valérie DEGRACE, Gérard MARLETTA, Bernard REYNIER.

Absents et représentés : Thierry BAUD (A donné pouvoir à Caroline DANGEL), Marc-André DABAT (a donné pouvoir à Monique JANIK), Cécile PRESTAT (A donné pouvoir à Bernard REYNIER).

Monique JANIK est nommée secrétaire de séance

DELIBERATION N° 75 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE D'ACTIVITE DE LA MEDIATHEQUE MUNICIPALE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION PLANETE CHAMPSAUR VALGO POUR L'ACCUEIL DU LAEP

Le Conseil municipal de Saint-Jean-Saint-Nicolas,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-29 relatif aux attributions du conseil municipal ;

Vu le projet de convention entre la commune de Saint-Jean-Saint-Nicolas et l'association Planète Champsaur Valgo, représentée par son président, M. Bernard MICHEL-BECHET ;

Considérant que le Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) contribue à l'accueil des familles et favorise les échanges entre parents et enfants dans un cadre convivial et adapté ;

Considérant que la salle d'activité de la médiathèque municipale constitue un espace susceptible d'accueillir cette activité, dans le respect du fonctionnement du service de la médiathèque ;

Considérant l'intérêt de favoriser la mutualisation des locaux et du matériel communal au bénéfice des activités associatives et des familles du territoire ;

Considérant qu'il convient de formaliser les conditions d'utilisation de la salle et les engagements respectifs de la commune et de l'association par une convention ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal DÉCIDE :

- D'approuver la convention entre la commune de Saint-Jean-Saint-Nicolas et l'association Planète Champsaur Valgo relative à la mise à disposition de la salle d'activité de la médiathèque municipale pour l'organisation des temps d'accueil du Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP).
- D'approuver les modalités de mise à disposition prévues par la convention, notamment les conditions d'utilisation de la salle, la mise à disposition du matériel de la médiathèque et les engagements respectifs des parties en matière d'organisation, de propreté et de rangement des locaux.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à son exécution, sous réserve de ne pas en modifier les dispositions substantielles.
- De préciser que la convention sera applicable pour la durée prévue dans le document approuvé par le Conseil municipal et pourra être reconduite dans les conditions qui y sont définies.
- Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

R.P

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 005-210501458-20261022-075_2026-DE

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme
LE MAIRE,
Rodolphe PAPET

MAIRIE DE SAINT-JEAN-SAINT-NICOLAS
HAUTES-ALPES

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du 27 OCT. 2026

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 005-210501458-20261022-075_2026-DE

Pont du Fossé
Commune de St Jean St Nicolas

MAIRIE DE SAINT-JEAN SAINT-NICOLAS

Convention de partenariat

Entre la commune de Saint-Jean Saint-Nicolas représentée par M. le Mairie Rodolphe PAPET d'une part,

et le Centre Social Planète, représenté par son Président Bernard MICHEL-BECHET, d'autre part,

est signée la convention suivante :

Article 1 - Objet de la convention

La présente convention a pour objet l'organisation et l'utilisation de la salle d'activité de médiathèque municipale par l'association Planète Champsaur Valgo.

Article 2 – Engagement de la commune

- La commune s'engage à accueillir le LAEP (Lieu d'Accueil Enfants Parents) dans la salle d'activité de la médiathèque aux jours et horaires fixés avec l'association Planète Champsaur Valgo. En cas d'empêchement exceptionnel ne permettant pas l'accueil du LAEP dans les conditions prévues, la commune s'engage à en informer l'association dans les meilleurs délais.
- La commune s'engage à mettre à disposition du matériel de la médiathèque pour le temps du LAEP.

Article 3 – Engagement de l'association Planète Champsaur Valgo

- L'association Planète Champsaur Valgo s'engage à utiliser la salle d'activité de la médiathèque aux horaires fixés avec la mairie.
- L'association veille à laisser la salle et le matériel mis à disposition propres et rangés après chaque utilisation, afin que les espaces puissent être utilisés dans de bonnes conditions par tous.

Article 4 –Objectifs

Les objectifs sont de permettre d'organiser les temps d'accueil du LAEP dans un espace adapté, convivial et accessible aux familles, tout en favorisant la mutualisation des espaces et du matériel entre les structures.

Article 5 - Planning et horaires

Le service de la médiathèque propose d'accueillir le LAEP pour la période d'octobre 2023 à juin 2024 : le vendredi de 9h30 à 11h30, deux fois par mois.

Article 7 - Validité de la convention

La présente convention sera reconduite tacitement chaque année. Elle sera revue à la suite de tout changement.

Fait à Pont du Fossé, le

Pour Planète Champsaur Valgo :

Pour la Commune,
M. le Mairie Rodolphe Papet

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 005-210501458-20261022-075_2026-DE